



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène  
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE**



Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 de la Municipalité de Saint-Arsène, tenue à la salle SVVF du Centre communautaire Morneau situé au 65, rue de l'Église, Saint-Arsène, à 20 h 00.

**Sont présents à cette séance les conseillers suivants :**

M. Rémi Bélanger

M. Robin Plourde

M<sup>me</sup> Claudine Charest

M. Marc Dionne

M. Gilles Michaud

M. Steeve St-Pierre

Assiste également à la séance, M. Jean-François Dumais, directeur général et greffier-trésorier, agit comme secrétaire de la séance.

**Formant quorum dudit Conseil sous la présidence de M. Mario Lebel, maire.**

**OUVERTURE**

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, M. Mario Lebel souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande un moment de réflexion avant de débuter la rencontre. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 20 h 00. Il y a 2 personnes présentes dans l'assemblée.

**2025-252**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture de l'ordre du jour est effectuée par le président d'assemblée;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Rémi Bélanger, d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**OUVERTURE**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025;

**ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

4. Rapports des comités;
5. Approbation des comptes;
6. Engagements de crédits;
7. Rapport du directeur général;
  - A) Utilisation de la petite caisse des comités;
  - B) Utilisation du Centre communautaire Morneau;
  - C) Utilisation de l'eau potable;
8. Correspondance;
9. Déléguer des affectations des conseillers sur les comités municipaux pour le présent mandat (2025-2029)
10. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026;
11. Autorisation de signature attribuée à des employés municipaux pour 2026;
12. Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes;

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène  
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

**VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13. Adoption du règlement N° 434 modifiant le règlement N° 408 intitulé : Installation et entretien des compteurs d'eau;

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**DONS, APPUIS ET PARTICIPATION DU CONSEIL**

**FERMETURE**

14. Affaires nouvelles : Annonce de la tenue d'une séance extraordinaire  
15. Période de questions;  
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2025-253**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ**, par la conseillère, M<sup>me</sup> Claudine Charest, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

**4. RAPPORTS DES COMITÉS**

Les conseillers présents effectuent un rapport sur les dernières réunions de leurs comités respectifs, séance tenante, devant les citoyens présents.

**2025-254**

**5. APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Steve St-Pierre, d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement totalisant la somme de :

Incompressibles (DAS, électricité, téléphone, ...):	28 665.33 \$
Salaires :	60 056.39 \$
Comptes à payer courant :	27 505.57 \$

**GRAND TOTAL :** 116 227.29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène  
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

**6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Robin Plourde, d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder dans les limites de ces crédits, soit : l'entretien et la réparation des chemins, l'entretien de la machinerie et des bâtiments municipaux ainsi qu'à l'aménagement hivernal des biens municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-256

**7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**A) PETITE CAISSE DES COMITÉS**

Au cours du mois de **NOVEMBRE** la petite caisse des comités n'a pas été utilisée.

**B) LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MORNEAU**

Au cours du mois de **NOVEMBRE**, le Centre communautaire Morneau a été loué **11 fois** pour des activités / cours de loisirs ainsi que **9 fois** pour la tenue de rencontres, de réunions ou d'activités personnelles par divers comités ou personnes.

**C) UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Utilisation de l'eau potable pour le mois de **NOVEMBRE** : **4880** mètres cubes (À titre de comparaison l'utilisation de l'eau potable pour le mois de **NOVEMBRE 2024**: 4 589 mètres cubes).

2025-257

**8. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Dumais.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

2025-258

**9. DÉLÉGUER LES AFFECTATIONS DES CONSEILLERS SUR LES COMITÉS MUNICIPAUX POUR LE PRÉSENT MANDAT (2025-2029)**

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux élus et ceux provenant du dernier Conseil ont été proclamés "élus par acclamation" lors de la clôture des mises en candidature le 3 octobre dernier et qu'il est important que chacun contribue au développement des comités de notre collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil a pris en compte les intérêts et les affinités de chacun de ses membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil désire offrir, par défaut, un siège votant dans tous les comités au maire, M. Mario Lebel et un siège non-votant au directeur général, M. Jean-François Dumais;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent Conseil municipal désire faire la différence entre les corporations à chartes liées à la Municipalité, les comités municipaux et les départements municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Marc Dionne et résolu que ce Conseil mandate les personnes suivantes afin de participer et de pouvoir voter dans les différents comités municipaux sous-mentionnés :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

- ❖ Comité de la politique familiale et des aînés : Robin Plourde
- ❖ Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) : Rémi Bélanger
- ❖ Comité de la conservation du patrimoine : Mario Lebel
- ❖ Office municipale d'habitation de Saint-Arsène : Claudine Charest
- ❖ Comité de la bibliothèque : Gilles Michaud

### ET AUSSI

Mandate les personnes suivantes afin de siéger dans les corporations suivantes :

- ❖ Les Loisirs de Saint-Arsène Inc. : Steve St-Pierre
- ❖ Comité de développement local de Saint-Arsène : Robin Plourde

### ET

Nomme les personnes suivantes comme ayant la responsabilité des départements municipaux suivants afin d'aider les responsables et le directeur général dans leurs tâches :

- ❖ Voirie et réseau routier : Marc Dionne
- ❖ Ressources humaines : Claudine Charest
- ❖ Sécurité Civile et protection incendie : Gilles Michaud
- ❖ Gestion financière et planification budgétaire : Robin Plourde
- ❖ Hygiène du milieu : Gilles Michaud
- ❖ Immobilisations et infrastructures municipales : Marc Dionne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-259

### **10. CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil doit adopter les dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Gilles Michaud, et résolu d'approuver la liste des dates pour les séances publiques du Conseil municipal de Saint-Arsène, pour l'année 2026, selon ce qui suit :

- ❖ Le lundi, 12 janvier 2026;
- ❖ Le lundi, 2 février 2026;
- ❖ Le lundi, 2 mars 2026;
- ❖ Le **mardi**, 7 avril 2026; (lundi de pâques le 6)
- ❖ Le lundi, 4 mai 2026;
- ❖ Le lundi, 1<sup>er</sup> juin 2026;
- ❖ Le lundi, 6 juillet 2026;
- ❖ Le lundi, 3 août 2026;
- ❖ Le **mardi**, 8 septembre 2026, (fête du travail le 7 septembre)
- ❖ Le lundi, 5 octobre 2026;
- ❖ Le lundi, 2 novembre 2026;
- ❖ Le lundi, 7 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-260

### **11. AUTORISATION DE SIGNATURE ATTRIBUÉE À DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire permettre la signature de certains documents à l'administration municipale pour en permettre le bon fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Marc Dionne, et résolu que ce Conseil autorise le directeur général M. Jean-François Dumais, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Arsène, tous les chèques, les contrats, appels d'offres, ententes et autres, pour les besoins de l'administration municipale. Ces derniers doivent toujours être signés par les deux (2) signataires, obligatoirement le maire et un employé municipal ;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène  
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

Les contrats de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) seront signés par un ou l'autre des signataires autorisés, et ce, pour l'année 2026.

**ET**

**QUE M<sup>me</sup> Mélanie Thibault, directrice adjointe, est également autorisée, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Arsène, tous les contrats, appels d'offres, ententes et autres pour les bonnes fins de l'administration municipale mais seulement en cas d'absence du directeur général M. Jean-François Dumais.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-261

**12. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des fournisseurs et des bureaux gouvernementaux avec lesquels les employés municipaux devraient communiquer sont fermés durant toute la période des fêtes;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère M<sup>me</sup> Claudine Charest, et résolu de fermer les bureaux municipaux du lundi 23 décembre 2025 jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 13 h 00 pour les employés et pour les services aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

**VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2025-262

**13. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 408 INTITULÉ « INSTALLATION ET ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU »**

**RÈGLEMENT N° 434**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 408 INTITULÉ :  
INSTALLATION ET ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU**

**RÈGLEMENT N° 434** modifiant le règlement numéro 408 qui vise à insérer de nouvelles dispositions à l'article concernant le remplacement d'un compteur d'eau;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Arsène a adopté le Règlement numéro 408 sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau le 16 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Arsène désire mettre à jour et ajouter de nouvelles dispositions à l'article 15 de son règlement;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du Conseil tenue le 10 novembre 2025 à la salle du Conseil située au 65, rue de l'Église, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) par le conseiller, M. Gilles Michaud.

**ATTENDU QU'UNE** présentation dudit projet de règlement a été faite à la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2025, et que des copies ont été disponibles sur place, pour le public, sur le site Internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Rémi Bélanger, et résolu unanimement que le présent règlement N° 434 soit **ADOPTÉ** et qu'il soit **ORDONNÉ** et **STATUÉ** comme suit :

### **ARTICLE 1 AJOUT À L'ARTICLE 15 intitulé : REEMPLACEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU**

---

Le Règlement numéro 408 sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau est modifié par l'ajout, comme suit, au premier paragraphe de l'article 15 :

- Le propriétaire disposera d'un délai de 90 jours pour effectuer l'installation du nouveau compteur d'eau à partir du moment où celui-ci aura reçu, de la Municipalité, un avis de la défectuosité de son compteur actuel.
- Quiconque contrevient à ce délai de remplacement commet une infraction et est passible d'une amende de :
  - ▶ S'il s'agit d'une personne physique :
    - d'une amende de 250 \$ ;
  - ▶ S'il s'agit d'une personne morale :
    - d'une amende de 500 \$.

Dans tous les cas, les frais d'administration s'ajoutent à l'amende.

### **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE62**

---

### **DONS, APPUIS ET PARTICIPATION DU CONSEIL**

---

### **FERMETURE**

---

**2025-263**

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

---

#### **A) SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le maire annonce la tenue d'une **séance extraordinaire** qui se tiendra à la salle SVVF du Centre communautaire Morneau :

- Le lundi, **15 décembre 2025 à 20 h**, relative à :
  - ❖ la présentation et à l'adoption du budget pour l'année 2026;
  - ❖ l'adoption du plan triennal d'immobilisation pour 2026, 2027 et 2028;
  - ❖ le dépôt du projet de règlement sur la taxation et la tarification des services 2026.



2025-264

N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène  
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Mario Lebel donne les directives sur la façon dont il veut que la période de questions se déroule.

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2025-265

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Marc Dionne, de lever l'ordre du jour puisque ce dernier est épuisé, il est 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Président

Secrétaire

Mario Lebel

JFD

Mario Lebel, maire

Jean-François Dumais, directeur général et  
greffier-trésorier

*Je, Mario Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*